

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRANDE-SYNTHE
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2025 MAN 056

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public -
Service Evénementiel 2025

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu les dispositions des articles L2212-1, L2212-2, L2213-1, L2213-2, L2213-6,
- Vu la demande de « IMPERIAL SHOW » d'utiliser une partie du domaine public du PAarc des Rives de l'Aa,
- Considérant que la demande d'occupation temporaire de la voie publique revêt un caractère exceptionnel,

AUTORISE

Le Cirque IMPERIAL SHOW à installer son chapiteau sur le site du « PAarc de l'Aa » à GRAVELINES dans le cadre de leur venue du 12 au 26 NOVEMBRE 2025.

Sous réserve :

- Que la sécurité des passants soit assurée,
- Que la réglementation CTS en vigueur soit respectée,
- Que l'installation du chapiteau et de ses infrastructures se fera sur la partie terre/pierre,
- Que la protection des lieux avoisinants soit effective,
- La pose de panneaux de signalisation incombe au Service événementiel.

Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable du 12 au 26 novembre 2025
Pour la durée de l'installation, du démontage et des représentations des 21, 22 et 23 novembre 2025

DESTINATAIRES : M. l'adjoint au Maire Délégué à l'Animation et aux Evénements de la Ville,

M. le Directeur Général des Services de la Mairie de GRAVELINES

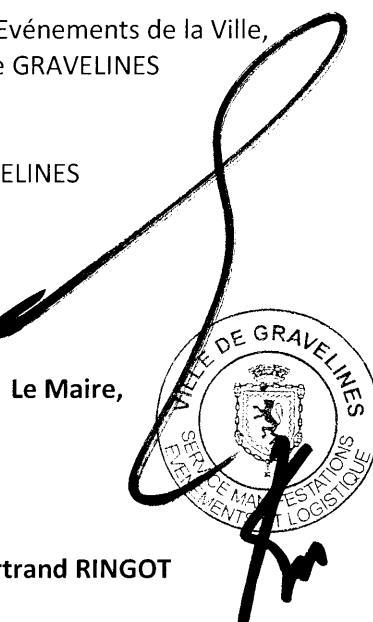
M. le Commandant de Police Nationale

M. le Chef de la Police Municipale

M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers de GRAVELINES

M. le Responsable du Service Evénementiel

Fait à GRAVELINES, le 28 OCT. 2025



Le Maire,

Bertrand RINGOT

Mis en ligne le

28 OCT. 2025